

Séance du 22 septembre 2008

Le vingt deux septembre deux mille huit, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly dûment convoqués par Mme le Maire, se sont assemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 16 septembre 2008

Date d'affichage : 30 septembre 2008

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel, DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etaient excusés: Mme LEDOUX (procuration Mme HENRY) ; Melle LEVALLOIS (procuration M. PACARY) ; M. LEMERRE (procuration M. DUPONT).

Melle PAISANT, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Dégrèvement sur taxe foncière non bâti (reçu le 29/09/2008)

Monsieur Henri LEROUXEL s'étant retiré des débats,

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des dégrèvements pour pertes de récoltes ont été perçus. Conformément à la loi, ces dégrèvements doivent bénéficier au fermier.

Le conseil municipal autorise donc Mme le Maire à reverser la somme de :

- 26 € à M. Henri LEROUXEL pour les parcelles cadastrées section B n° 292 et n° 293 ;
- 18 € à M. Thierry MACE pour la parcelle cadastrée section C n° 32.

Ces montants seront déduits des prochains fermages.

II. Intégration travaux de voirie (reçu le 29/09/2008)

Des travaux sur voirie communale ont été réalisés par la Communauté de communes de Marigny en 2006 et 2007 (reprofilage des VC de Mondreville et de la Quellerie). Afin d'intégrer ces travaux dans l'actif de la commune, une opération comptable est nécessaire. Or, la trésorerie a indiqué un mauvais article : le 1385 – 041 au lieu du R 1021 - 041. Le conseil municipal décide donc de l'annulation de la Décision Modificative prise lors de la réunion du 25 août dernier et autorise l'ouverture de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits Ouverts
D 2151 (chap. 041) : réseaux de voirie		4 662.00 €
R 1021 (chap. 041) : réseau voirie groupé collectivités		4 662.00 €

III. Lotissement La Bretonnière : achat des terrains (reçu le 29/09/2008)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré M. LEMIERE, propriétaire des terrains sur lesquels la commune envisage la réalisation du lotissement « La Bretonnière ».

M. LEMIERE accepte de céder ses terrains à condition qu'une partie de la parcelle face à son habitation ne soit pas incluse dans le futur lotissement communal (environ 1 500 m²). Mme le Maire indique de plus que l'on doit avoir une portion de terrain le long du chemin devant les habitations de M. et Mme BOSQUET et de Mme PACARY afin d'avoir un accès piétonnier reliant le lotissement au bourg. Le prix de vente demandé est de 2.80 € le m².

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de l'acquisition des parcelles cadastrées section C n° 536 (11 619 m²), n° 537 (5 450 m²), n° 538 (5 360 m²), n° 682 (2 332 m²) et n° 683 (2 498 m²) soit une contenance totale de 27 259 m² ;
- ✓ accepte qu'une portion de terrain d'environ 1 500 m² dans la parcelle n° 538 ne soit pas achetée et reste propriété de M. LEMIERE, ce qui porterait l'acquisition à environ 25 759 m² ;
- ✓ accepte le prix de vente de 2.80 € le m² ;
- ✓ accepte de prendre à sa charge la prime d'éviction du fermier ;
- ✓ charge Mme le Maire de contacter un notaire et un géomètre et l'autorise à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document relatif à cette acquisition.

IV. Le Bois Hébert

Aucune nouvelle demande n'a été enregistrée concernant l'achat de parcelles. Aussi, à nouveau, un refus de permis de construire concernant la parcelle de M. Xavier LESECQ a été enregistré. Mme le Maire propose de prendre rendez-vous auprès de l'Architecte des Bâtiments de France afin d'être informée des conditions à remplir pour pouvoir obtenir les permis de construire.

V. Cité de la Terrette

Trois parcelles sont constructibles. Des devis sont parvenus afin de chiffrer le rebornage :

GEOMAT : 961.58 €

ELIZALDE : 1 040.85 €

LALLOUET : 1 172.08 € ;

Aussi, il faudra prévoir des frais de branchements divers (EDF, téléphone, eaux pluviales et assainissement) qui seront payants. Mme le Maire est chargée de demander des devis.

VI. Questions diverses

1) Commission des travaux :

La commission s'est réunie le 6 septembre afin de recenser les besoins en travaux dans les bâtiments communaux loués.

↳ Mme CAZIN (logement de la Poste) : 2 fenêtres d'une chambre sont à changer côté rue et une autre dans le bureau mais moins urgent. Suite à une fuite d'eau, un plafond est à poncer et à repeindre. Un petit remaniement de la toiture serait nécessaire.

↳ Bureau de Poste : peinture des bardages à faire.

↳ Mme POREE (cabinet d'infirmière) : rien à signaler.

↳ Eglise : idem

↳ M. et Mme GOULOIS (logement des écoles) : la porte d'entrée est à changer. Le contour de la fenêtre de l'escalier est à revoir. Un va et vient dans une chambre est à installer. Le déplacement d'un radiateur au second étage est souhaité, mais pas nécessaire pour l'instant d'après la commission. Un rideau pour un velux est demandé, mais la commission pense qu'il est à la charge du locataire. Les joints des murs extérieurs sont à refaire.

↳ Mme MAUDOUIT (logement PN 22) : un réglage de la porte d'entrée, un renforcement de l'isolation côté nord, le démontage de la cloison entre le salon et la salle à manger sont demandés. De la terre doit être remise au pied de la haie route de Cametours.

↳ Mme MOULIN (logement des écoles) : le tableau électrique est à refaire. La porte d'entrée est à changer également. De nombreuses taches d'humidité sont visibles sur le mur d'entrée et de la façade. Le

revêtement de sol de la salle à manger est à changer (moquette usagée). Le réservoir d'eau des WC est à échanger car fissuré. La salle de bain est insalubre. Un plafond d'une chambre est très abîmé à cause de l'humidité. Les fenêtres sont dans un mauvais état. Les joints des murs extérieurs sont à refaire. Le petit portail extérieur est à supprimer et à remplacer par une haie ou un mur.

La commission indique qu'il serait souhaitable de faire un programme d'investissement pour ce logement. Mme le Maire va demander à Mme MOULIN si elle accepterait d'être relogée ailleurs pendant les travaux. Melle PAISANT indique qu'il y aura un logement de libre au 1^{er} janvier 2009, au 8 Hôtel Doublet à Carantilly et se charge de contacter la propriétaire.

Les menus travaux pourront être effectués en régie. Dans un premier temps, deux fenêtres sont à changer chez Mme CAZIN et une porte d'entrée en aluminium chez M. et Mme GOULOIS pour un montant de 1 830 € HT environ. Le Conseil Municipal accepte les propositions de la commission.

2) Commission développement durable et des riverains :

La commission s'est réunie le 12 septembre concernant l'avenir du Bief. 12 riverains étaient présents. M. Michel CELANT, Président de l'association de pêche a informé que plusieurs truites fario ont été retrouvées mortes suite au manque d'eau et donc d'oxygène dans le ruisseau naturel.

M. Rodolphe de MONS précise que le bief a été créé pour les douves du presbytère. Ce dernier étant propriété de la commune, elle doit donc en décider le devenir. D'après le compte-rendu municipal en 1935, les riverains de l'époque prenaient en charge l'entretien du bief, la réfection des ouvrages afin d'alimenter le Vivrot et l'étang.

M. Rémi GUERIN met en garde les membres de la commission sur le risque d'inondations de la station d'épuration dans l'avenir si toutefois on venait à supprimer le bief. A la suite de ce débat, six riverains seraient prêts à participer aux frais de réfection du bief mais sous réserves que tous les riverains, qui en bénéficient, participent financièrement. Le devis pour le curage s'élève à 1 136.20 € et la réfection de l'ouvrage viendrait s'ajouter en plus. Il serait possible de minimiser le coût en diminuant la largeur et la profondeur du bief.

Après avis de la commission : - si le bief est propriété de la commune, on peut supprimer celui-ci et donc renvoyer l'eau dans le cours naturel.

Si l'on tient compte de la demande des riverains : on peut renvoyer dans le cours d'eau naturel seulement à l'entrée de la cité et drainer.

Après avis et étude auprès des membres du Conseil Municipal, il a été décidé d'accepter la proposition de la DDAF de rencontrer les riverains.

3) Commission information :

La commission s'est réunie le 9 septembre et propose de réaliser une revue plus courte, avec beaucoup plus de photos et en couleurs. Des devis ont été demandés. Si les membres du Conseil Municipal ont d'autres idées à apporter, les faire remonter avant le 9 octobre.

4) Rencontre avec Monseigneur Lalanne :

Elle a été reportée car il était très occupé par la venue du Pape.

5) Compte-rendu de la rentrée des classes :

192 élèves sont scolarisés au RPI. Deux nouvelles enseignantes sont arrivées. Une garderie est mise en place à Carantilly, comme elle l'était sur Quibou et Dangy précédemment. La réorganisation de la cantine à Carantilly (changement de local pour les repas) satisfait le personnel ainsi que les élèves.

La mise en place du soutien scolaire connaît un problème : il n'est pas possible de le faire sur le temps du midi.

6) Cercle du 3^{ème} âge :

Mme le Maire est passée les voir en septembre lors d'une réunion mensuelle. Les membres du club sont satisfaits de leur nouvelle installation.

7) Commission sports et loisirs :

Mme le Maire propose qu'une date soit retenue afin d'examiner le chemin de randonnée, la commission décide de se réunir le samedi 27 septembre à 11 heures.

8) Commission assainissement :

Mme le Maire souhaite que la commission se réunisse au sujet du problème des conventions avec les riverains et l'enregistrement aux hypothèques. La date du mardi 23 septembre est retenue à 20h30.

9) CCAS :

La date de réunion est reportée au lundi 29 septembre à 20 h 30 au lieu du jeudi 25 septembre.

10) Diverses informations :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Haras de la Choinetière (anciennement Jourdanière) a réouvert ses portes et a organisé une porte ouverte le dimanche 21 septembre.

Aussi, un spectacle pour les scolaires offert par la bibliothèque de prêt, avec un conteur, aura lieu à Carantilly dans la salle de sport ou la salle des fêtes le 17 octobre à 13h30.

11) Communauté de Communes :

Mme le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 11 septembre.

12) Informations sur les petits travaux :

M. Pierre BOURGE présente les divers travaux effectués et autres : - les travaux concernant le portail du cimetière sont terminés. - l'effacement des réseaux téléphoniques à la gare a été fait. - trois spots ont été installés afin d'éclairer les vitraux dans le cœur de l'église. - la peinture concernant les passages piétons a été commencée le 22 septembre. L'installation d'un passage au niveau de chez M. Pascal BARBET serait nécessaire. - une visite par le SATESE a été effectuée et indique que la station fonctionne correctement. A partir de 2009, ce service sera payant. - le véhicule est arrivé depuis le 13 septembre. La carte grise a été offerte, ainsi qu'un plein de carburant. - un panneau est en cours de fabrication afin de l'accrocher à la benne à ferraille stationnée à la gare tous les mois. - une réunion du syndicat d'électrification a eu lieu le 22 septembre.

M. Bernard PATIN informe que l'atelier de M. Michel BELLOIR sera peut-être disponible courant 2009 afin que la Banque Alimentaire puisse obtenir un lieu de stockage pour ses denrées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,